

PIECES A RAMENER POUR LE JOUR DE L'INSCRIPTION AU LYCEE HYERES AGRICAMPUS

JEUDI 2 JUILLET 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 les élèves de secondes NJPF, PH, VV et CAP 1^{ère} année	VENDREDI 3 JUILLET 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 les élèves de secondes générales et seconde SAPAT
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Entrée dans l'établissement par le portail N°1, 1630 chemin du soldat Macri, puis suivre le fléchage mis en place.
Attention, le jour de l'inscription l'élève devra obligatoirement être présent, pour signer les documents et faire les essais de tenue professionnelle (secondes pro et CAP 1^{ère} année).

Pour la constitution du dossier d'inscription fournit et complété sur place :

- 1 photo d'identité avec nom, prénom et classe inscrits au dos
- Pour les élèves émancipés ou ceux dont les parents sont séparés, divorcés, décédés fournir les documents justifiant la situation
- 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité de l'élève
- La photocopie du livret de famille
- 1 RIB ou RIP et le règlement financier signé
- Le cas échéant, le contrat de prélèvement automatique et 1 RIB ou RIP
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année scolaire à venir
- L'exeat fournit par l'établissement d'origine
- La photocopie de la **page vaccinations** du carnet de santé
- La copie du Projet d'accompagnement Personnalisé (PAP) si votre enfant en a bénéficié au collège
- Pour les élèves concernés, la copie de la notification MDPH pour l'attribution d'une aide humaine ou matérielle
- Le justificatif de recensement de la mairie pour les élèves de + de 16 ans
- BOURSES** :
 - Pour les élèves boursiers issus de 3^{ème}, la notification d'attribution des bourses 2020 / 2021
 - Pour toute nouvelle demande, dossier de bourse « Ministère de l'Agriculture » téléchargeable sur www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ ou à disposition le jour de l'inscription
- FINANCIER** :
 - Le règlement de la pension ou demi-pension du 1^{er} trimestre étant dû, un chèque correspondant au montant sera exigé à l'inscription. Cela ne concerne pas les élèves boursiers, ni les élèves qui choisiront le prélèvement automatique mensuel.
 - Une participation financière est demandée pour le matériel de travaux pratiques. Tous les élèves des classes de secondes pro et CAP 1^{ère} année sont concernés.

TOUT DOSSIER INCOMPLET LE JOUR DES INSCRIPTIONS SERA REFUSE